

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Affectation du résultat 2016 Budget annexe

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional des Hauts de France, à Lille, sur convocation en date du vingt-trois mars deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents : 13 (Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Daniel LECA, Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON, Madame Anne VANPEENE)

Excusés : 6 (Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Bruno DUVERGÉ, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Madame Valérie LETARD, Monsieur Philippe RAPENEAU)

Pouvoirs : 4 (Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur André FIGOUREUX, Madame Martine FILLEUL à Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Mickaël HIRAUX à Monsieur Luc MONNET, Monsieur Philippe RAPENEAU à Monsieur Christophe COULON)

Absents : 1 (Monsieur Alain DELANNOY)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2016 voté le 20 novembre 2015,

Vu l'instruction comptable M4,

CONSIDERANT



- Que le compte administratif 2016 est conforme au compte de gestion 2016,
- Que le compte administratif 2016 a été adopté,
- Que le compte administratif 2016 présente les caractéristiques suivantes :

1/ Détermination du résultat de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	8 597.04 €
Recettes de fonctionnement	27 000.00 €
Excédent de fonctionnement	18 402.96 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Résultat à affecter	18 402.96 €

2/ Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement	2 771 856.69 €
Recettes d'investissement	4 579 754.55 €
Excédent d'investissement	1 807 897.86 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00 €
Résultat d'investissement cumulé	1 807 897.86 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'affecter le résultat 2016 selon l'affectation suivante :

Chapitre 002 (Recettes) Résultat de fonctionnement reporté	18 402,96 €
Chapitre 001 (Recettes) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 807 897,86 €

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participants au vote : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,



Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le



